

ACTIVITÉ ESCALADE
2016 / 2017
ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES - LE MANS

Compte rendu de la réunion du jeudi 22 Septembre 2016

Bilan du fonctionnement de l'année scolaire 2015-2016

- Clés
 - Oiselière (villaret)/Rondeau
Remise de clé et badge. (Feuille à signer avec le numéro de badge).
La gestion des clés et des badges sera faite par **Philippe PIERRE à la fin du cycle d'activité**
 - Glonnières
Penser à les redonner au gardien.
- Matériel
Bien s'assurer que le collègue qui a le créneau suivant soit présent avant de partir si vous laissez le matériel en place (risque de vol de ce même matériel)
2 baudriers ont été perdus sur villaret et rondeau.

Responsable SAE Rondeau : M. Roulier, Tél : 06 20 37 04 20
Responsable SAE Glonnières : M. Lebreton, Tél : 06 19 83 03 54.
Responsable SAE Oiselière : M. Martinet, Tél : 06 20 37 04 13
- Un document avec les situations d'apprentissage vécues lors de l'atelier de pratique sera mis sur le site EPS de la Direction Académique : <http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/education-physique-et-sportive/>
Des vidéos sont en ligne.

Conseils d'utilisation à respecter

- Respecter les horaires
- Les élèves doivent avoir des chaussures propres et des semelles blanches
- Avant de quitter la salle, il faut :
 - Réinstaller toutes les cordelettes
 - Bien lover les cordes et les ranger correctement dans le placard
 - Compter le matériel
 - Une liste est affichée sur chaque site pour aider à la vérification
 - Accrocher mousquetons et tubes entre eux (bien vérifier qu'il ne reste pas de mousquetons sur les baudriers)
 - Baudriers
 - Bien refermer les portes du placard et de l'entrée avant de quitter le site
 - Villaret : Remettre chaque mousqueton + tube sur la porte du placard
- **Signaler à Philippe PIERRE tout incident survenu avec le matériel** ou tout matériel défectueux (mettre de côté celui-ci) au :
02 43 61 58 75 (Direction Académique) ou 06 84 53 99 64
- Éventuellement, prévoir une clé alène de 6 ou 8 pour visser les prises desserrées

Conseils de fonctionnement

- Faire travailler les élèves par groupes de 3 (un grimpeur, un assureur, un contre-assureur)
- Répartir les élèves par poids
- Favoriser le temps de pratique des élèves en diversifiant les situations (Penser aux situations ne nécessitant pas d'encordement).
Penser que l'escalade, ce n'est pas seulement aller vers le haut. Penser aux déplacements latéraux, en biais...
- Privilégier l'expérience sans brûler les étapes
- Encadrement : une cordée un parent agréé (fortement conseillé). 2 si c'est un habitué qui a une bonne connaissance de l'activité.
- Pas de marquage à la craie, utiliser des aimants de couleur par exemple pour le repérage de prises, rubalise, chouchous...
- Pas de grimper en tête (c'est du niveau collège, fin de 3ème)
- Élaborer votre fiche de préparation en y notant clairement les règles de sécurité. La communiquer aux personnes agréées
- Possibilité d'utiliser les voies de couleur
- Possibilité de se faire prêter de bouts de corde et des baudriers réformés pour s'entraîner à mettre un baudrier et à effectuer le nœud en 8. Ils ne peuvent être utilisés pour vos séances d'escalade
- Fin des cycles : 31 mai 2017.pour les Glonnières et Rondeau

Rappels sécuritaires

- S'assurer que les tapis de protection sont bien au sol
- S'assurer que cordelettes et cordes passent bien dans les 2 mousquetons inversés en haut des voies.
- Pas de fonctionnement en moulinette dans les surplombs ou devers.
- Hauteur autorisée pour grimper sans encordement (sous la ligne des 3 m)
- Ne pas mettre les doigts dans les plaquettes métalliques ou pitons (anneaux utilisés dans le grimper en tête).
- Pour des raisons sécuritaires, faire enlever les bijoux (bagues, bracelets, boucles d'oreille, colliers), les foulards (ou voile). Les cheveux longs doivent être attachés.
- Faire vider les poches des élèves (billes, clé...)
- Prévoir une trousse de secours avec des ciseaux.

Animation départementale escalade

Mercredi 30 novembre 2016 à l'oiselière au Mans de 13h30 à 16h30

Mercredi 8 février 2017 à l'oiselière au Mans de 13h30 à 16h30

S'inscrire auprès de votre circonscription

Textes réglementaires :

- Activité réglementée par le B.O. n°7 du 23/09/99
 - Taux d'encadrement
 - 2 adultes agréés minimum (l'enseignant + 1 parent agréé par exemple ou 1 enseignant + 1 autre enseignant) jusqu'à 24 élèves
 - Respecter le rapport de « **un adulte agréé pour 12 élèves** »
 - L'enseignant a compétence de par son statut d'enseignant pour encadrer l'activité.

Agrément des bénévoles

Sessions d'agrément des bénévoles

2 stages d'une demi-journée seront réservés à l'agrément des bénévoles encadrant l'activité escalade :

- **Samedi 15 octobre 2016**
Salle Jean Rondeau (à côté du lycée Yourcenar) de 9h00 à 12h00
- **Vendredi 9 décembre 2015**
Salle des Oiselières au Villaret (à côté du collège du Villaret) de 13h30 à 16h30

Déroulement de l'agrément

Présence effective des parents durant les 3 heures.

Prévoir une tenue (y compris une paire de chaussures propres) permettant de pratiquer l'activité.

Faire parvenir à l'avance la liste des bénévoles présents au CPC de votre circonscription.

Chaque parent devra se présenter avec sa demande d'agrément B1 préalablement remplie (modèle joint au courrier ou à trouver sur le site de la direction académique).

<http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/education-physique-et-sportive/agrements/>

Les personnes ne présentant pas ce document ou arrivant au cours de la session pourront être refusées si le nombre de personnel d'encadrement prévu ne permet pas un accueil dans de bonnes conditions (d'apprentissage et de sécurité).

Validité de l'agrément

Il est valable 3 ans. A renouveler au-delà.

Si la personne agréée n'est pas venue régulièrement pendant ces 3 années : lui conseiller de repasser l'agrément pour remettre sa pratique à jour (encordement, technique d'assurage).

Favoriser les personnes agréées susceptibles de venir sur plusieurs séances.

Formation des enseignants

- Mise en place d'un atelier de pratique USEP encadré par les CPC EPS :
 - Jean-François LE BERRE (06.66.23.44.16)
 - Jacques TURREL (06.28.47.11.19)
- Atelier fonctionnant dans le cadre de l'USEP (voir bulletin USEP distribué dans toutes les écoles à la rentrée). Ouvert à tout le monde mais il faut être individuellement licencié à l'USEP (19.50€) via l'association USEP de votre école ou via l'association ALS (25€).
- Le lundi soir de 18h à 19h30 à l'Oiselière (Villaret), à partir du lundi 26 septembre 2016, toutes les 2 semaines environ :
 - 6 séances avant les vacances de Noël pour commencer l'activité :
26/9, 03/10, 17/10, 07/11, 21/11, 05/12
 - 8 autres séances après les vacances de Noël pour se perfectionner :
09/01, 23/01, 06/02, 27/02, 13/03, 27/03, 24/04, 15/05
 - Fin de l'atelier sur site naturel au Saut du Serf à Sillé le Guillaume, 2 vendredis en fin de soirée.

DEMANDE D'AGRÈMENT POUR UN INTERVENANT EXTÉRIEUR BÉNÉVOLE EN EPS

☐ Première demande ☐ Demande de renouvellement

Date et lieu de l'agrément

Circonscription		
École	Nom de l'école	
	Nom du directeur	
	Ville	

Domaine d'activité :

- ☐ Natation scolaire
- ☒ Escalade
- ☐ Activité vélo
- ☐ Voile
- ☐ Canoë/kayak

Intervenant	
NOM – Prénom	
Date de naissance	
Adresse complète	
Téléphone/courriel	
Nom de l'assurance responsabilité civile	
Qualification/diplôme dans l'activité éventuellement	

Je m'engage à inscrire mon intervention, qui devra avoir reçu l'autorisation du directeur de l'école, dans le cadre du projet pédagogique de l'école.

A..... le Signature de l'intervenant

Décision de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale	
☐ Agrément accordé	A....., le.....
☐ Agrément refusé	Signature de l'IEN
L'agrément est valable 3 ans en Sarthe	

ACTIVITÉ ESCALADE

CONVOCAATION SESSION AGRÉMENT ESCALADE

Madame, Monsieur,

Vous avez répondu favorablement à la demande des enseignants pour aider à l'encadrement des séances d'escalade à l'école. Pour ce faire, en application de la circulaire ministérielle n° 92-196 du 3 juillet 1992, vous devez obtenir l'agrément du Directeur Académique des Services de L'Éducation Nationale. Vous êtes donc invité(e) à participer à la session d'agrément qui se déroulera :

Date :

Horaires :

de	à
----	---

Lieu :

Vous voudrez bien vous présenter à cette session et vous munir :

- ⇒ de la demande d'agrément ci-jointe préalablement remplie et signée du directeur d'école
- ⇒ d'une tenue adaptée à la pratique de l'activité (tenue de sport, chaussures propres)
- ⇒ pour les porteurs de cheveux longs, prévoir le nécessaire pour les attacher.

Cette session comprendra un temps d'information théorique, un temps de formation pratique aux techniques sécuritaires et un temps d'évaluation de vos compétences.

La participation à l'ensemble de la session est obligatoire pour l'obtention de l'agrément.

Mr – Mme :

Directeur de l'école :

Signature :

Écoles primaires publiques Le Mans : année scolaire 2016/2017/

SAE OISELIÈRE

Mardi après-midi
14h / 16h15

PÉRIODES et nombre de séances		HORAIRES	ÉCOLE / CLASSE Nombre d'élèves	ENSEIGNANT
Du 29 novembre au 7 février	9	14h / 16h15	COURBOULAY 25 CE1-CE2	COMBE Stéphanie
	12	14h / 16h15	FERINAND BUISSON 26 CM1/CM2	MÉNARD Carole

Mercredi matin
9h / 11h30

PÉRIODES et nombre de séances		HORAIRES	ÉCOLE / CLASSE Nombre d'élèves	ENSEIGNANT
Du 3 mai au 27 juin	9	9h / 11h30	VILLARET 26 CM/CM2	ROUSSEAU PAUTREL Anne

SAE de l'Oiselière : Clés fournies			
Nom	Prénom	École	N° de clé
COMBE	Stéphanie	COURBOULAY	5
MÉNARD	Carole	Ferdinand BUISSON	2
PAUTREL	Anne	VILLARET	6 (voir CPD EPS)

SAE RONDEAU

Lundi matin
8h30 / 12h

PÉRIODES et nombre de séances		HORAIRES	ÉCOLE / CLASSE Nombre d'élèves	ENSEIGNANT
Du 17 octobre au 9 janvier	10	8h30 / 12h	MARCEAU 9h15/10h15 28 CM1 (Mme Moreau) 10h15/11h30 28 CM1 (M. Gautier)	GAUTIER Laurent
	Du 16 janvier au 24 avril Pas de séance le 20 mars	10 8h30 / 12h	ROGER BOUVET 28 CM2	BINET ÉDOUARD
Mur indisponible Lundi 20 mars				

Vendredi après-midi
13h30 / 16h30

PÉRIODES et nombre de séances		HORAIRES	ÉCOLE / CLASSE Nombre d'élèves	ENSEIGNANT
Du 9 décembre au 10 février	8	13h30 / 16h30	MARCEAU 28 CM1/CM2 (Mme Pérez)	GAUTIER Laurent
	Du 3 mars au 19 mai Pas de séance le 17 mars	9 13h30 / 16h30	PHILIPPEAUX 25 CM1 (Mme Tessier)	DUFFOUR Anne-Claire
Mur indisponible Vendredi 17 mars				

SAE de Jean Rondeau : Clés fournies			
Nom	Prénom	École	N° de clé
GAUTIER	Laurent	MARCEAU	2
BINET	Édouard	Roger BOUVET	3
DUFFOUR	Anne-Claire	PHILIPPEAUX	4

SAE DES GLONNIÈRES

Mardi après-midi
14h15 /16h15

PÉRIODES et nombre de séances		HORAIRES	ÉCOLE / CLASSE Nombre d'élèves	ENSEIGNANT
Du 8 novembre au 17 janvier	8	14h15 / 16h15	SABLONNIÈRE 20 CM1	KALKANOGLU Reyhan
	8		CALMETTE 23 CE2/CM1	LOIRET Christelle

SAE Glonnières

Vendredi matin
9h / 11h30

PÉRIODES et nombre de séances		HORAIRES	ÉCOLE / CLASSE Nombre d'élèves	ENSEIGNANT
Du 6 janvier au 10 mars	8	9h/11h30	GOUNOD MICHEL 20 CM1/CM2	TOUFFAIT Margot

Vendredi après-midi
14h15 / 16h15

PÉRIODES et nombre de séances		HORAIRES	ÉCOLE / CLASSE Nombre d'élèves	ENSEIGNANT
Du 17 mars au 19 mai	8	14h15 / 16h15	CALMETTE 24 CM1	LEBRETON Christophe